



Infos 71

Fédération Syndicale Unitaire



CPPAP 0318 S 06497

ISSN 1267-4281

EDITO

Comme nous le savons tous, l'éducation étant le premier budget de l'état, il n'y a pas d'équipe gouvernementale qui n'ait de grande réforme sur le sujet. Les élections présidentielles approchant, chaque candidat déclaré avance ses idées pour l'école. Les débats pour le premier tour des primaires de la droite (LR) et du centre viennent de se tenir, et nous avons décidé d'y jeter un œil et une oreille attentive puisque l'éducation faisait partie des sujets posés. Si vous avez fait de même, nous imaginons que nous avons tiqué ensemble sur de nombreuses propositions ressassées : savoirs fondamentaux, suppressions massives de postes, augmentation du temps de travail des enseignants et du temps de présence à l'école, et « retour de l'autorité à l'école (sic) ». Sur ce dernier point, la logique est pour le moins surprenante. Les candidats LR avancent de concert que le retour de l'autorité à l'école passerait par la création d'un établissement-école autonome, doté d'un chef d'établissement qui aurait autorité sur les enseignants. Plus étrange, cette autorité de proximité nourrirait l'autorité des enseignants sur leurs élèves...Autrement dit, cette autorité qui nous ferait défaut depuis trop longue date reviendrait grâce à un bon flicage à domicile. Étonnant. Ce serait même presque amusant, si d'aventure ce projet ne voyait pas le jour, mais nous n'en sommes plus là.

Cette école pilotée par un supérieur hiérarchique direct était déjà dans les cartons de l'équipe Sarkozy de 2007 à 2012 (cela s'appelait EPEP). Cette idée revient aujourd'hui par la grande porte, puisqu'elle est défendue par tous les candidats LR. La nouveauté est que le chef d'établissement pourrait désormais choisir ses collègues par profilage de poste afin d'asseoir son autorité sur l'ensemble de l'équipe. Étonnant (bis). On peut avoir de sérieux doutes sur le profilage puisqu'il est invraisemblable de profiler tous les postes d'adjoints. Peut-être faudra-t-il parler de copinage. Ceci dit, la faisabilité de la chose est discutable, car cela sous-entendrait la création d'un corps nouveau (le directeur d'école est jusqu'à présent une fonction), ce qui veut dire création d'un concours et rémunération en conséquence. Cela coûterait beaucoup d'argent. Plus réaliste, que le supérieur hiérarchique ne soit pas dans l'école mais dans le collège de proximité, une sorte de principal pour le premier degré.

Dispensé de timbrage
Chalon C.D.I.S

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LAPOSTE

Sommaire

Page 1 : Edito.

Page 2 : LSUN + précarisation+ instances.

Page 3 : Action du SNUipp.

Pages 4 et 5 : Fachosphère.

Page 6 : Brèves.

Page 7 : Bulletin d'adhésion.

Page 8 : APC.

**Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC**
Section de Saône et Loire

Maison des syndicats

2, rue du Parc

71100 CHALON SUR SAONE

Tel: 03 85 43 56 34

E-mail: snu71@snuipp.fr Site: 71.snuipp.fr

Directeur de Publication : V. Castagnino - Prix au numéro: 0,74€ - Imprimé par nos soins -
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp71. Conformément à la
loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en
vous adressant par écrit au SNUipp71

Bulletin N° 128

Déposé le 21/ 11/ 2016

Si les sondeurs (ceux-là mêmes qui se trompent - ou se TRUMPent - souvent) nous garantissent l'alternance droitière pour 2017, nous aurons du pain sur la planche pour éviter ces projets...et le reste de ce qui a été proposé dans ce débat LR (retour de l'uniforme à l'école, chant de la marseillaise sous le drapeau tous les matins, glissement de la GS en élémentaire avec école obligatoire à 5 ans, schéma 1 prof/1classe, évaluations-couperet en CP et CM2, etc).

A méditer individuellement et collectivement.

Bulletin imprimé et diffusé grâce à la cotisation des adhérents du SNUipp 71

Si vous lisez ce bulletin et souhaitez sa parution, syndiquez-vous !

Le LSUN : le SNUipp-FSU 71 demande un moratoire.

- La modification en profondeur du fonctionnement de l'évaluation
- L'expression des droits d'opposition par les familles
- L'utilisation par la hiérarchie d'un livret en ligne

1/ Les appréciations (non acquis, partiellement atteint, atteint ou dépassé) pour les objectifs d'apprentissage englobent plusieurs compétences. Cela peut être inopportun et ne permet pas de mettre en valeur les réussites des élèves (ex : la graphie et la production d'écrit sont appréciées globalement). Mais cela reflète surtout une volonté de réformer en profondeur l'évaluation. La section du SNUipp FSU 71 constate que cette réforme de l'évaluation n'est pas, sur le terrain, accompagnée d'une formation conséquente, ce qui empêche une bonne compréhension des objectifs du LSUN.

2/ Dans le courrier daté du 13 octobre, le secrétaire général de la ministre de l'Education annonce que les parents ont un droit d'opposition. Quelles démarches les familles doivent-elles faire dans ce cas ? Le directeur doit-il avoir l'autorisation des familles, en amont ? Si la famille refuse le livret numérique, que fait le directeur ? Si une famille souhaite la suppression du livret numérique de leur enfant, auprès de quelle structure doivent-elles s'adresser ?

3/ Enfin, à la vue de l'évolution des pratiques managériales au sein de l'EN, le SNUipp FSU 71 s'interroge sur l'utilisation qui pourrait être faite par la hiérarchie d'un livret accessible en ligne et demande au ministère un moratoire.

Précarisation des recrues !

Cette année encore dans de nombreux départements il manquait des enseignants en primaire. Sans revenir sur les 665 postes non pourvus au concours faute de candidats (dans certaines académies surtout), le Snuipp dénonce les pratiques qui visent à augmenter le recrutement des contractuels.

En effet, à cette rentrée 2016, les diverses sections départementales du snuipp se sont rendues compte de pratiques pour le moins inquiétantes :

- certaines académies ont « arrêté » les recrutements des personnes sur liste complémentaire et ont passé des annonces pour lancer des recrutements de contractuels
- Des candidats à la liste complémentaire qui attendaient d'être appelés se sont vus, après sa fermeture proposer un emploi de contractuel.
- Une académie a même lancé un appel directement aux contractuels sans recruter une seule personne sur liste complémentaire.

(Nb :En Saône et Loire, pour palier les postes non pourvus à la rentrée les deux solutions avaient été envisagées.)

Suite à ces informations pour le moins alarmantes, le Snuipp est intervenu directement au ministère courant septembre afin de dénoncer ces pratiques.

Les services ministériels ont alors affirmé qu'ils feraient une note de service immédiatement afin que les personnes sur liste complémentaire soient recrutées prioritairement...ce qu'ils ont fait le 23 septembre auprès des recteurs.

Hasard du calendrier ou pas ? Mais le vendredi 30 septembre, la DSDEN 71 a obtenu l'autorisation de recruter 7 fonctionnaires stagiaires sur la liste complémentaire (elle a d'ailleurs depuis été entièrement abondée) alors que l'on entendait parler de plus en plus souvent de contractuels.

Le SNUipp71 se félicite de cette issue. Soyons Vigilants !!! L'action syndicale paye !!!

Frédéric Péhu

Alexandra Dupy et Aurélie Gagnier-Boivin

Prochaines Instances

Mercredi 23 nov.2016	CDEN Bilan de la rentrée.
Mardi 13 déc.2016	CAPD Promotions.
Mercredi 4 jan.2017	Commission Liste d'aptitude directeurs.
Mardi 17 jan.2017	Groupe de Travail Barème mouvement inter.
Vendredi 27 jan.2017	Groupe de Travail Carte scolaire 1er degré
Mardi 31 jan.2017	CTSD Carte scolaire 1er degré et DHG 2nd degré.
Jeudi 2 fév.2017	CAPD Mouvement inter et liste d'aptitude directeurs.
Mardi 7 fév.2017	Groupe de Travail Circulaire mouvement intra.
Février 2017	CDEN carte scolaire 1er degré et DHG 2nd degré.
Mercredi 8 mars 2017	Groupe de Travail postes adaptés et allègements de service.
Vendredi 17 mars 2017	CAPD postes adaptés et allègements de service, congés de formation, DIF.

APC:

Après plus de 35000 signatures dans toute la France, la consigne du SNUipp a été lancée et suit son bonhomme de chemin dans les écoles de France.

Le SNUipp a engagé un rapport de force au ministère pour que le temps de travail non reconnu le devienne à la place du temps actuel des APC. Mais cette réflexion va au-delà, puisque nous demandons une réduction du temps face à élèves de 24 à 18 heures (comme dans le second degré), avec une étape à 21 heures.

Des infos sur notre consigne en pratique sur notre site: 71.snuipp.fr

Vigigender:

Alertés immédiatement par des collègues sur la publication d'un bulletin distribué à nombreuses écoles

de Saône et Loire par ce groupuscule d'extrême droite, le SNUipp-FSU 71 est intervenu auprès de l'IA

pour demander une condamnation publique (ce qu'il a fait dans le JSL du 01/10/16) et une vigilance des enseignants. De même, le SNUipp-FSU 71 a fait une déclaration dans la presse (JSL, infochalon le même jour) pour mettre en lumière cette pratique toxique contre l'école, ses principes et ses acteurs. (plus d'infos sur notre site, rubrique "actualités", article du 4 octobre 2016).

Fachosphère :

Accompagnement des collègues d'une petite commune de Saône et Loire devenus la cible de sites d'extrême droite. Ces attaques faisaient suite à des propos calomnieux diffusés par une famille d'élève sur une page publique de facebook.

Sécurité:

Intervention du SNUipp71 auprès de l'IA-DASEN du 71 sur la non obligation de communication des numéros de téléphone portable des directeurs, sur le caractère non-obligatoire du temps d'accueil avant les 10 minutes réglementaires, et sur le nombre d'exercices de sécurité (3 et non 5 comme communiqué par certains IEN).

Enseignants référents:

Le SNUipp 71 a contacté courant octobre tous les enseignants référents du département afin de leur proposer un appui logistique dans leurs revendications concernant d'une part le non versement de l'ISEA et d'autre part une augmentation significative de leur budget de fonctionnement ainsi que du montant de leurs frais de déplacement. Pour leur permettre de se rencontrer et d'organiser leur action, nous avons mis en place une réunion d'information syndicale où étaient présents la grande majorité d'entre eux. A l'issue de cette réunion, ils ont adressé 2 courriers signés par l'ensemble des enseignants référents, l'un à destination du DASEN pour lui signifier qu'ils bloqueraient les enquêtes administratives, l'autre à

destination du président du Conseil Départemental afin de lui demander une entrevue pour remettre à plat frais de déplacement et de fonctionnement. Leur action est en cours....

RASED :

Les enseignants du RASED de la circonscription de Louhans ont reçu en début d'année scolaire l'ordre verbal de ne plus se déplacer. Malgré leur demande l'administration n'a toujours pas couché cet ordre sur le papier (allez savoir pourquoi!). Pour la petite histoire, cinq enseignants de ce même RASED avaient monté l'an passé un dossier au tribunal administratif pour percevoir leurs réels frais de déplacement et non une enveloppe forfaitaire. L'administration a

alors payé et les collègues ont annulé leur démarche. Un rapport entre les deux faits ? A vous de juger !

Depuis notre dernier bulletin, voici les actions du SNUipp-FSU 71, premier syndicat de la profession .

Questionné par le SNUipp lors du récent CTSD, le DASEN nous a répondu que des abus avaient été constatés et que pour optimiser les interventions RASED, un groupe de pilotage départemental allait se mettre en place. Traduit en des termes moins diplomatiques, donner l'impression qu'avec moins, on peut faire aussi bien. Nous ne sommes pas dupes et pour nous le constat est sans appel : décimés sous la mandature Sarkozy (1/3 des postes supprimés en cinq ans), force est de constater, au terme de ce quinquennat que les moyens humains n'ont pas été remis pour que les réseaux d'aides puissent retrouver leur efficience et plus grave, très peu de départs en formation ont été accordés sur l'ensemble du territoire ce qui à court terme posera cruellement la question de la survie des RASED.

Instances:

-Permutations (CAPD): (en cours) début du processus et accompagnement des collègues nous ayant contactés-
-Promotions (CAPD): (en cours) publication des fiches de contrôle SNUipp71 et vérification des barèmes.
- Bilan social (CTSD)

Mais aussi....

De nombreuses sollicitations par courriels, appels téléphoniques, visites etc. Interpellations à la DSDEN sur de multiples situations individuelles, 2 conseils syndicaux, 1 conseil fédéral FSU 71 et publication de quantité d'informations vous concernant.

A venir...

-CAPD promotions le 13 décembre (envoyez votre fiche de contrôle au SNUipp71 !)
-Ouverture du serveur pour les permutations
-STAGE ASH : DANIEL CALIN (le 25 novembre), - Conseil syndical le 07/01/17
et autres gourmandises...

Vincent Castagnino et Marc Dailoux

La *fachosphère* reprend à son compte un banal « fait d'école » en Saône et Loire.

L'histoire

En cette rentrée 2016, les enseignants de l'école d'une petite commune rurale de Saône et Loire (ils ont préféré qu'elle ne soit pas citée, choix que nous respectons) ont été durement secoués après avoir été la cible de commentaires diffamatoires sur les réseaux sociaux.

A l'origine de cette tourmente, un incident fréquent dans une école : un croche-pied. Un élève de CE1 fait tomber un camarade de classe. Mais ce dernier se cogne la tête et est victime d'un traumatisme crânien qui se révélera être bénin. Ce *fait d'école* est évidemment regrettable et chaque enseignant œuvre du mieux qu'il peut pour éviter que cela n'arrive.

Nous savons néanmoins qu'il est impossible de prévenir ces situations à 100%, que le risque zéro n'existe pas, et qu'un croche-pied est un fait d'école somme toute assez banal, bien que la blessure de l'enfant ne l'était pas. Ainsi, le jour où l'enfant fait un croche-pied à un autre, les collègues prennent soin de la victime et sermonnent celui qui a commis le forfait. Comme cela se passe dans n'importe quelle école, à peu près n'importe quel jour. Cela aurait pu s'arrêter là.

La mère de l'enfant victime décide de publier sur *facebook* un article relatant l'incident. En colère, ses propos s'écartent des faits. Elle parle de traumatisme crânien grave, puis accuse l'équipe enseignante de laxisme, de ne pas avoir fait son possible pour éviter cette situation. Elle utilise sans mesure des mots forts (« harcèlement scolaire » ou « inaction de l'équipe pédagogique »), mots qui tombent sous le coup de la loi. Les accusations sont aisément réfutables, les enseignants ayant pris soin de consigner scrupuleusement toutes leurs démarches pour accompagner la victime.

Le problème est que l'article à charge de la maman est posté sur sa page *facebook* et que sa page, non configurée, est publique. N'importe quel détenteur d'un compte *facebook* peut donc avoir accès au contenu. En quelques jours l'article est partagé 50 000 fois. La *fachosphère* (voir plus loin) se réapproprie l'histoire du croche-pied. Ce banal fait d'école se transforme en

calvaire d'un petit garçon harcelé à l'école sur les sites « fdesouche » (pour français de souche) et « Boulevard Voltaire », têtes de proue des sites d'extrême droite. Ceux-ci relaient l'histoire à grand renfort de commentaires haineux sur les pédagogues et les parents, pourfendeurs de ce qu'ils estiment être « l'agression impunie ». En moins d'une semaine, l'article est repris plus de 200 000 fois.

Les enseignants, très inquiets, alertés rapidement par des parents d'élèves ou des amis parfois même hors du département, contactent l'Autonome de Solidarité laïque, leur IEN et le SNUipp71. Un courrier signé conjointement par le directeur de l'école et l'IEN alerte la maman des éventuelles poursuites judiciaires des enseignants et du personnel de l'école suite à ses propos diffamatoires. Des parents d'élèves la somment de retirer ses commentaires. Elle décide finalement d'effacer l'article de sa page *facebook* deux jours plus tard.



La *fachosphère*, c'est quoi... ?

Le terme *fachosphère* est un néologisme qui désigne les sites Internet, les blogs et les activistes des réseaux sociaux liés à l'extrême droite ou défendant leurs idées. Pour la comprendre, nous recommandons vivement la lecture du livre de Dominique Albertini et David Doucet (« *La fachosphère, comment l'extrême droite remporte la bataille du net* », Flammarion enquête, 2016 _ image ci-dessus). La *fachosphère* se compose également de vitrines présentables, parfois satellites du Front National comme peut l'être le *Collectif Racine*. A l'occasion des élections professionnelles en 2014, ce dernier s'était illustré en donnant ses bons points et appels à voter pour certaines organisations syndicales enseignantes (rassurez-vous, la FSU et le SNUipp n'en faisaient pas partie, au contraire, puisque nous les combattons frontalement). Le groupe *Vigigender* (voir article sur le site du SNUipp71), proche de la manif pour tous, peut tout à fait être assimilé à

La fachosphère ...(suite)

L'avis du SNUipp-FSU 71

Nous constatons que l'extrême droite se rapproche fermement du monde de l'éducation. Les enseignants, historiquement boudés, font désormais l'objet d'une attention particulière. En effet, l'extrême droite ne doute plus en ses capacités d'accéder au pouvoir. Or, comment le briguer sans étendre son influence chez les personnels du ministère qui accapare le premier budget de l'État ? Chacun y va de sa stratégie : appels du pied pour les uns (*Collectif Racine* et FN), attaques ciblées pour les autres (groupuscules de la *fachosphère*).

Ainsi, dans ce contexte particulier, nous constatons à quel point les banals faits d'école font désormais l'objet de détournements. Il y a là une occasion d'attaquer l'école, ses principes et ses personnels.

Pour illustrer cette idée, nous observons d'abord que les propos tenus par cette mère d'élève, **propos** tout à fait diffamatoires puisque avancés sans démonstration de leur véracité, sont **intellectuellement** parfaitement **malhonnêtes**. En s'y penchant trente secondes, qui peut croire réellement que tout accident est forcément évitable ? Qui peut croire qu'aucun accident ne peut arriver dans une école, jamais ? Pour les empêcher à 100%, il faudrait que l'école s'appelle prison, que l'enseignant devienne précepteur ou gardien, et qu'au lieu d'un enseignant pour 25, ou 27 ou 30 élèves, il y en ait un par enfant, et que chaque enfant ne soit pas en contact avec un autre... Là au moins on n'aurait plus de croche-pied (à moins qu'un élève ne fasse un croche-pied à un enseignant, me direz-vous...). Plus grave, les **propos** de cette dame ont été **sciemment relayés, et ont été utilisés pour illustrer la position politique pré-fabriquée de l'extrême droite, à savoir (dans les grandes lignes) le mal de l'école française permissive construite à l'image de ses pédagogues décadents...**

Ainsi, tout propos malhonnête, est une occasion d'abonder dans ce sens. D'un banal fait d'école dans un village de Saône et Loire, on monte en épingle une attaque des pédagogues.

Là encore, chacun sa touche. Les uns attaquent l'école égalitaire, sa lutte contre toutes les discriminations, sa tolérance (somme toute relative) pour les expériences pédagogiques, son souci de donner aux élèves un accès à la compréhension d'un monde en lequel certains ne se reconnaissent pas. Les autres, les vitrines, prêchent pour un redressement de l'école basé sur l'ordre, le mérite, la préférence nationale, les apprentissages fondamentaux et dans lequel, au cœur du système, l'enfant laisse sa place au savoir.

La fin de l'histoire...

Une semaine après les faits, les familles des deux enfants ont été reçues séparément par l'enseignante, le directeur et l'IEP de la circonscription. Les parents du premier ont été rassurés, leur enfant n'est évidemment pas menacé d'exclusion comme ils le craignaient. Les deuxièmes ont été mis face à leurs responsabilités dans la publication des propos tenus indûment sur les enseignants et l'élève du croche-pied, et des poursuites qui pouvaient être engagées contre eux. Après avoir retiré les commentaires de la page *facebook*, la famille a fini par s'excuser auprès de l'équipe enseignante.

Avertissement !

Nous, militants du SNUipp71, invitons chacun à prendre la mesure de ce phénomène et à observer une grande vigilance. Personne n'est à l'abri d'une médiatisation d'un fait d'école. Personne non plus n'est à l'abri de sa politisation.

Vincent Castagnino

Quelques conseils de base du SNUipp71:

- **vous avez une page facebook ? Ne la laissez pas publique.** Une page publique est une **publication**, au même titre qu'un journal de presse. Ce que vous avez écrit peut vous être légalement reproché. Des CAPD disciplinaires en Saône et Loire se sont tenus à l'encontre de collègues ayant rendu publics des propos que l'administration a souhaité sanctionner (dans certaines situations avec approbation du SNUipp).

- **vous êtes la cible de propos diffamatoires ?** Lorsque des propos diffamatoires sont tenus à votre rencontre sur un média comme *facebook* (page publique ou pas d'ailleurs), vous devez en avvertir au plus vite le SNUipp71, puis votre IEP. Chaque situation est unique et mérite un accompagnement particulier. Au bout du procédé, si les propos sont avérés diffamatoires, vous pouvez en attaquer l'auteur au tribunal. Parfois, le seul fait de l'évoquer peut s'avérer dissuasif. Mais il faut être très prudent. **Appelez-nous qu'on en discute.** Si des propos diffamatoires sont tenus sur l'école en général, c'est à l'institution de réagir (votre IEP en premier lieu).

- Enfin, **pour anticiper ces situations, nous pensons nécessaire d'aborder cette thématique en conseil d'école, voire même en réunion de rentrée**, afin d'inviter les parents à la plus grande prudence dans leurs écrits, les informer sur leur responsabilité dans la publication via les réseaux sociaux, et les risques encourus. Mais surtout, encore et toujours (lorsque cela est encore possible, évidemment) d'instituer avec les familles des rapports de confiance pour éviter des problèmes futurs.

BREVES

PERMUTATIONS, TOUTES LES INFOS

Le 10 novembre est parue la circulaire nationale sur les changements de départements. Si vous comptez demander votre changement, vous pouvez trouver toutes les informations sur le déroulement, les procédures, sur notre site spécial permutations.

L'adresse ? e-permutations.snuipp.fr/71

Pour rappel, le calendrier de déroulement des opérations :

-Jeudi 10 novembre 2016 : Publication de la note de service au BOEN.

-Lundi 14 novembre 2016 : Ouverture de la plateforme "Info mobilité".



-Jeudi 17 novembre 2016 à 12h00 : Ouverture des inscriptions dans l'application Siam dans les départements.

-Mardi 6 décembre 2016 à 12h00 : Clôture des inscriptions dans l'application Siam et fermeture de la plateforme Info mobilité.

-A partir du mercredi 7 décembre 2016 : Dans les services départementaux, envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte I-Prof.

-Vendredi 16 décembre 2016 au plus tard : Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale.

-Mercredi 1er février 2017 au plus tard : Contrôles et mises à jour des listes départementales de candidatures. Vérification des vœux et barèmes. Examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap. Date limite de réception des demandes de modification ou d'annulation ainsi que des demandes tardives.

-Entre le jeudi 2 février 2017 et le lundi 6 février 2017 : Ouverture de l'application SIAM aux enseignants pour la consultation des barèmes validés par l'IA-DASEN.

-Mardi 7 février 2017 : Transfert des fichiers départementaux au service informatique de l'administration centrale.

-A partir du vendredi 10 février 2016 : Au Ministère de l'éducation nationale, contrôle des données par les services centraux. Traitement des demandes de mutations.

-Lundi 6 mars 2017 : Diffusion indiv. des résultats.

Mathias Cazier

Sans Commentaire !

« Toute entreprise aura la liberté à partir du 1er janvier 2018 de fixer librement la durée hebdomadaire de travail et donc le moment où commencent les heures supplémentaires. »

Nicolas Sarkozy,

Les Echos , 01 septembre 2016

PROMOTIONS A TOUS LES RAYONS

Le 13 décembre 2016 se tiendra la CAPD qui décidera de promouvoir ceux parmi vous qui sont éligibles au changement d'échelon.



Vous voulez savoir si vous êtes éligible ? Calculer votre barème ? Confier à un élu syndical les éléments de votre dossier afin de s'assurer du respect des règles paritaires ? Alors n'hésitez pas à consulter notre dossier spécial promotions à l'adresse suivante :

e-promotions.snuipp.fr/71

Ce sera en outre l'occasion pour les élus du SNUipp-FSU 71 de rappeler que nous attendons bien davantage que les propositions de changements dans l'évolution de carrière qui nous ont été formulées dans le cadre du PPCR. Plus que jamais, il nous semble important de déconnecter les promotions du système de l'inspection pour que celle-ci soit enfin vraiment formative.

Mathias Cazier



A méditer au moment où tout un chacun s'interroge sur la montée du FN...

Selon une étude de l'Insee et de l'Ined , le nombre des SDF a progressé de près de 50% entre 2001 et 2012. En 2012, il y avait ainsi 140 000 sans abris en France. Pour les chercheurs, «une personne est considérée comme sans domicile si elle a passé la nuit précédant l'enquête dans un service d'hébergement ou dans un lieu qui n'est pas prévu pour l'habitation.»

Cette enquête réalisée en 2012 éclaire d'un jour nouveau certains aspects de cette population mal connue en ce qui concerne le travail (un quart d'entre eux travaille) et la formation (10% ont fait des études après le bac).

Dans les agglomérations de 20 000 habitants ou plus, le nombre de sans-abris dans ces villes a progressé en onze ans de 58%, et la progression du nombre d'enfants a été plus rapide que celle du nombre d'adultes (respectivement 85% et 49%).

Marc Dailloux

APC : OUVREZ LES DISCUSSIONS, MADAME LA MINISTRE.



TROP DE TRAVAIL NON RECONNU
Le SNUipp-FSU appelle à arrêter les APC

OUVREZ LES DISCUSSIONS, MADAME LA MINISTRE!

Lancée à la rentrée, la campagne pour « Gagner ensemble la fin des APC » continue d'acquiescer plus de 37 000 enseignants. C'est une première victoire pour le SNUipp-FSU qui a réussi à ouvrir le débat dans les salles de maîtres sur la réduction du temps de travail et la reconnaissance du travail enseignant.

Fort de cette volonté exprimée par la profession, le SNUipp-FSU a adressé à la ministre pour l'informer de l'appel national à ne plus mettre en œuvre les APC et pour demander l'ouverture de discussions sur les obligations réglementaires de service des enseignants de service des enseignants du premier degré.

À plusieurs reprises, et notamment au moment des discussions autour du nouveau décret sur les ORS, le SNUipp a porté la reconnaissance des nombreuses missions non prises en compte dans le temps de travail et la récupération du temps pour gagner en efficacité et en efficacité pédagogique.

La ministre fait la sourde oreille à la demande légitime d'une grande partie de la profession. Le SNUipp ne se satisfait pas d'une fin de non-recevoir et d'un seul rappel à la réglementation. Il appelle la profession à amplifier la mobilisation pour gagner ensemble des engagements pour la redéfinition du temps de travail des enseignants du primaire en vue de sa réduction.

La campagne d'arrêt des APC est maintenant lancée dans de nombreuses écoles. Le SNUipp-FSU s'est adressé à la ministre pour l'informer de l'appel national à ne plus mettre en œuvre les APC et pour demander l'ouverture de discussions sur les obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré. La ministre fait la sourde oreille à la demande légitime d'une grande partie de la profession pour la reconnaissance de nombreuses missions non prises en compte dans notre temps de travail. Le SNUipp ne se satisfait pas d'une fin de non-recevoir et d'un seul rappel à la réglementation. Il appelle la profession à amplifier la mobilisation pour gagner ensemble la fin des APC et obtenir du ministère des engagements pour la redéfinition du temps de travail des enseignants du primaire en vue de sa réduction.

Pour informer, s'informer, relayer des infos autour de vous, un document de 4 pages du SNUipp a été envoyé aux écoles (cf image) et est disponible sur notre site internet. Il vous donnera entre autres les démarches à suivre pour nous informer de la situation de votre école sur les APC, sa réception par les collègues, les familles, l'administration. S'y trouvent également des articles de fond sur les APC, le temps de travail des enseignants, les risques encourus, ...En tout état de cause, n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos doutes, vos craintes, vos envies, et d'éventuelles pressions dont vous feriez l'objet dans le cadre de ce mouvement.

Mathias Cazier